

les manières raisonnables et pratiques des projets d'un grand intérêt individuel pour les provinces.

Dans le cas du Saint-Laurent, par exemple, je crois qu'il ne serait pas déraisonnable de demander au Canada d'épargner aux usagers de l'énergie électrique en Ontario toute charge financière pendant tout le temps où ils pourraient être incapables d'utiliser l'énergie du Saint-Laurent d'une manière profitable. S'il peut être normal que les usagers de l'énergie en Ontario remettent au Canada une partie du coût des travaux électriques et des travaux ordinaires, bien que ces travaux doivent être construits aux seuls frais des Etats-Unis, je crois qu'il serait opportun et juste, de la part du Canada, de reculer le moment où il demandera cette remise d'argent à la Commission hydroélectrique de l'Ontario, jusqu'à ce que l'énergie du Saint-Laurent puisse être avantageusement utilisée.

Le projet de traité soumis en mai 1938, par M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, envisage la canalisation du Saint-Laurent, du lac Ontario à Montréal, et embrasse toutes les questions internationales relatives au bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ces questions seront naturellement examinées avec le projet de traité.

En raison de la communauté d'intérêts du Canada et de l'Ontario dans l'entreprise du Saint-Laurent, et de sa nature mixte, un certain nombre de ces questions internationales, et quelques autres, telles que les questions financières, doivent être l'objet d'un examen préalable et d'un accord entre le Canada et l'Ontario.

A ce sujet, je constate avec plaisir que vous parlez d'un examen de l'accord de 1932 entre la province d'Ontario et le Dominion du Canada, pour déterminer les modifications qui seraient maintenant nécessaires.

Le Dr Hogg me signale que les ingénieurs de la Commission étudient ces questions, ainsi que l'aspect technique des entreprises, et qu'il pense être en mesure de les discuter avec les fonctionnaires du ministère des Transports, dès que ceux-ci seront prêts.

Nous apprécions votre aimable allusion aux deux hydroplanes que notre Gouvernement a été heureux de mettre à la disposition du Gouvernement du Canada.

Votre sincèrement dévoué,

M. F. HEPBURN.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING, C.P.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.